

# Panorama 2006-2007

La **gestion française**  
Un **pôle de compétitivité**  
prêt à **relever les enjeux de demain**



# Sommaire

L'AFG EN BREF	01
LA GESTION FRANCAISE : UN PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ PRÊT À RELEVER LES ENJEUX DE DEMAIN	02
LE MARCHÉ FRANCAIS DE LA GESTION FINANCIÈRE EN 2006 : DYNAMISME DE L'OFFRE ET VIGUEUR DE LA DEMANDE DES INVESTISSEURS	07
RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA PROFESSION	13
LES GRANDES ÉTAPES DE L'INDUSTRIE DE LA GESTION FINANCIÈRE	19

# L'AFG en bref

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) est l'organisation professionnelle représentative de la **gestion pour compte de tiers**. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit collective (OPC : SICAV et fonds communs de placement, sociétés d'investissement fermées...) ou individualisée sous mandat.

La gestion d'actifs française est une profession organisée en structures homogènes : les **sociétés de gestion de portefeuille**, qui répondent à des règles strictes, notamment en matière d'agrément et de contrôle, sont placées sous le bloc de compétence de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Au cours des dernières années se sont créées de nombreuses sociétés de gestion, reflétant la volonté de développer le savoir-faire de la Place au sein de structures autonomes. Les établissements financiers à capacité multiple – établissements bancaires et sociétés d'assurances – ont filialisé leurs activités de gestion pour compte de tiers, tandis qu'un nombre croissant de sociétés de gestion entrepreneuriales affirmaient leur dynamisme.

**Particulièrement innovante**, l'industrie de la gestion est à la pointe du développement de nouveaux types de techniques ou de produits spécialement adaptés à l'évolution de la demande et aux nouvelles conditions de marché : gestion alternative, capital investissement, multigestion, investissement socialement responsable, fonds immobiliers, produits garantis ou à promesse... **Puissante**, elle se situe **aux tout premiers rangs mondiaux**, gérant plus de 2 500 Mds d'euros, dont plus de 1 500 Mds sous forme d'OPCVM (SICAV et FCP).

**La promotion de la gestion française et l'information de ses adhérents** figurent au premier rang des missions de l'AFG. L'Association leur apporte un concours permanent dans les domaines juridique, fiscal, comptable et technique. Elle anime la réflexion sur l'évolution des techniques de gestion, les mesures de performance, la transparence et la protection de l'épargne. Interlocuteur des pouvoirs publics français et européens, l'AFG assure la représentation des intérêts économiques, financiers et moraux de ses membres, des organismes qu'ils gèrent et de leurs clients. Elle contribue aussi activement à l'évolution de la réglementation. Elle définit les règles déontologiques de la profession et joue un rôle moteur en matière de gouvernement d'entreprise.

*Promouvoir, Représenter, Servir*

# La gestion française : un pôle de compétitivité prêt à relever les enjeux de demain

L'industrie française de la gestion financière pour compte de tiers a confirmé en 2006 sa position de leader international, faisant preuve d'un remarquable dynamisme que ce soit en termes d'innovation, de croissance des encours gérés, de développement hors de nos frontières ou de création d'emplois. Participant à cette forte croissance, l'évolution de la réglementation favorise la modernisation des techniques de gestion et l'adaptation de l'offre aux besoins des investisseurs.

Si l'année 2006 a ainsi été **particulièrement positive** dans une conjoncture de marché favorable, de nombreux défis seront à relever à l'avenir pour notre industrie par nature cyclique. En effet, même si le développement international et les besoins de gestion de l'épargne pour la préparation de la retraite créent un marché considérable, **les sociétés de gestion de portefeuille devront investir massivement tant dans leurs développements technologiques que pour la mise en œuvre de moyens humains de haut niveau**. Les enjeux concurrentiels iront croissant, alors même que la pression fiscale ne devrait pas s'atténuer et que la pression réglementaire, d'origine nationale et européenne, restera forte malgré l'objectif désormais affiché de « meilleure régulation ».

## Une industrie leader international, dynamique et créatrice d'emplois

Approchant fin 2006 le cap des 2 450 Mds d'euros, la gestion française a connu, pour la quatrième année consécutive, une progression à deux chiffres (+ 14 %) tant pour la gestion collective (près de 1 450 Mds d'euros, en hausse de 17 %) que pour la gestion sous mandat (+ 10 %). **L'industrie française de la gestion a ainsi quintuplé de taille en dix ans** (511 Mds d'euros en 1996).

Cette vive progression résulte principalement en 2006 des souscriptions nettes (56 %) qui ont atteint pour les Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) le volume record de 106 Mds d'euros, doublant en un an (59 Mds en 2005). La France et le Luxembourg ont, à eux deux, collecté plus de 90 % des souscriptions de fonds en

Europe, 30 % pour la France, le reste sur les autres pays via le Luxembourg.

Plus encore qu'en 2005, **les souscriptions nettes ont particulièrement bénéficié en 2006 aux fonds orientés actions** pour un montant de 63 Mds d'euros. L'évolution des encours des différentes catégories d'OPCVM montre aussi une très nette progression des fonds de fonds alternatifs qui atteignent 26,5 Mds d'euros, en hausse de 62,6 %. Cette forte augmentation est due à l'entrée en vigueur dans notre pays d'une réglementation innovante ainsi qu'à une demande croissante des investisseurs institutionnels pour ces produits décorrélés du marché et permettant d'accéder à de nouvelles classes d'actifs.

Sur le plan international, les acteurs français confirment leur rôle de **leaders de la gestion financière d'OPCVM en Europe** avec plus de 20 % de part d'un marché européen qui rejoint le niveau du marché américain. Au cours de ces dernières années, on a assisté à la montée en puissance de grands acteurs français. Les cinq premiers figurent désormais parmi les vingt-cinq premiers groupes de gestion au niveau mondial, exerçant leur activité non seulement dans les pays anglo-saxons, mais également sur les nouveaux marchés asiatiques en fort développement. Les activités de gestion des filiales à l'étranger de ces groupes sont estimées à elles seules à plus de 1 000 Mds d'euros, accroissant d'autant l'encours des 2 450 Mds d'euros gérés à partir de Paris.

Parallèlement, et c'est l'une des spécificités du modèle français, **les entreprises de petite et moyenne tailles ont fait preuve elles aussi d'un très fort dynamisme**. Au cours des trois dernières années, près de soixante nouvelles sociétés de

gestion entrepreneuriales ont ainsi vu le jour, dont une vingtaine en 2006. Une quarantaine de sociétés de gestion entrepreneuriales ont connu, au cours de ces trois dernières années, un taux de croissance annuel des encours supérieur à 30 % depuis 2003. Nous les avons surnommées les « **gazelles de la finance** ». Tout doit continuer à être fait pour que la pression réglementaire ne remette pas en cause ce mouvement créateur, qui doit au contraire continuer à se développer : c'est l'une des principales priorités de l'AFG.

L'industrie française de la gestion s'affirme, en conséquence, comme l'une des activités les plus **créatrices d'emplois à haute valeur ajoutée**. Elle s'insère dans un écosystème où la chaîne de valeur comporte un très grand nombre de métiers associés : on estime ainsi qu'une personne employée dans une société de gestion de portefeuille entraîne trois créations d'emplois chez les prestataires de services et les structures de distribution.

## Un fort mouvement d'innovation, qui devra pouvoir continuer à s'appuyer sur une réglementation pragmatique

Le fort mouvement d'innovation et d'adaptation de la gestion financière à l'évolution des techniques de marché doit pouvoir continuer à s'appuyer sur **une réglementation pragmatique** qui laisse se développer l'utilisation de ces techniques avec un niveau de sécurité optimum pour les porteurs.

Nouvel exemple d'un travail commun fructueux de la profession et des pouvoirs publics, les récentes réformes des ratios d'engagement et des règles d'investissement des OPCVM, que nous avons fortement appelées de nos vœux, vont favoriser l'innovation et l'ouverture de nouveaux horizons aux métiers de la gestion.

Les gestions dites alternatives devraient connaître à l'avenir un développement à la fois rapide et ordonné.

Ainsi, **la profession salue la mise en place des Organismes de placement collectif immobilier** (OPCI), qui n'attendent plus que le Règlement général de l'AMF - dont la parution est attendue avant l'été 2007 - pour être effectivement introduits sur le marché. Ce nouveau véhicule d'épargne collective permettra de compléter et de moderniser l'offre de produits de placement.

Les **OPCVM de fonds alternatifs** français ont vu, quant à eux, leurs encours être multipliés par plus de 2 en 3 ans, tandis que les fonds à règles d'investissement allégées (ARIA) et contractuels connaissent un fort développement.

Dans le domaine du **capital-investissement**, si le dynamisme des équipes s'appuie sur une conjoncture très favorable, de nouvelles réformes seront souhaitables en 2007 pour conforter l'élan au service du financement des entreprises de croissance.

Conséquence logique d'une évolution de la réglementation de la gestion d'actifs vers plus de responsabilités des acteurs, **l'organisation de la société de gestion évolue également** notamment en matière de conformité et de contrôle interne avec la création du statut de Responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Également sensibles aux innovations financières, la comptabilité et la fiscalité s'adaptent aux nouveaux produits, à un rythme qui gagnerait à s'accélérer et à mieux tenir compte de la pression concurrentielle internationale.

## Un développement de l'épargne à long terme qu'il faut encore conforter

Il ne fait plus de doute que le **pré-financement de la retraite et des autres « risques de l'existence »**, on songe notamment à la dépendance, constitue l'un des principaux problèmes de la société de demain. Il est également certain que l'épargne des ménages va devoir y contribuer de façon grandissante. Le financement de la retraite sous la forme traditionnelle d'une « prestation définie », financée par prélèvement obligatoire, doit en effet aujourd'hui s'accompagner de régimes sur-complémentaires. Ces derniers reposent sur des produits de nature assurantielle ou utilisant la structure de fonds d'investissement, dits à « cotisations définies ». Leur finalité est de mettre à disposition des futurs retraités le produit du placement de l'épargne constituée durant leur vie active.

Cette évolution induit un changement majeur du portage du couple rendement/risque de cette épargne capitalisée et confère aux gestionnaires **un rôle et une responsabilité accrus en matière d'allocation des risques et du patrimoine de l'épargnant**. Elle implique aussi une amélioration de la formation et de l'information des épargnants.

La loi sur la participation, l'actionnariat salarié et l'épargne salariale du 30 décembre 2006, inspirée par de nombreuses propositions de l'AFG, vise à renforcer le **développement de la participation pour tous**. Rappelons que, sur l'ensemble de l'année 2006, l'encours des Fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) a augmenté à un taux de 20 %, passant de 69 Mds d'euros à 83 Mds, dont plus de 750 Ms d'euros pour les actifs investis dans les Plans d'épargne pour la retraite collectifs (PERCO). L'AFG se félicite de la nouvelle disposition légale qui prévoit que d'ici au 31 décembre 2009 l'ensemble des branches professionnelles devra avoir négocié un accord de participation clé en main : tout nouvel accord de participation devra nécessairement être associé à au moins un plan d'épargne salariale. L'AFG estime néanmoins que seules des mesures fiscales incitatives ou un abaissement du seuil de déclenchement de la participation permettraient de rattraper plus rapidement les trop forts écarts actuels, en termes d'équipement, entre les salariés des grandes entreprises et ceux des PME. Il faudra aussi que les salariés du secteur public aient à l'avenir pleinement accès à l'épargne salariale.

Conséquence logique du développement de l'épargne longue, la **prise en compte des critères de qualité des actifs** a été mise en avant en 2006 tant au niveau de l'Investissement socialement responsable (ISR) que du gouvernement d'entreprise. C'est ainsi que le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) et l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) intègrent désormais dans leur politique d'investissement le développement durable et l'**investissement socialement responsable** et que l'AFG poursuit ses actions de promotion de l'ISR.

Dans le domaine du **gouvernement d'entreprise**, l'AFG a publié début 2007 une nouvelle version de son code, l'actualisant notamment dans le domaine des **rémunérations**. Elle se réjouit par ailleurs de la publication, fin 2006, du décret officialisant la **record date** qu'elle avait appelée de ses vœux. Les porteurs de titres souhaitant participer à une Assemblée générale devaient en effet jusqu'ici immobiliser leurs titres jusqu'à la date de cette assemblée, se privant ainsi de possibilités d'investissement. Désormais, le régime de la **record date**, qui participe favorablement au renforcement de la démocratie actionnariale, repose sur le simple constat de la qualité d'actionnaire trois jours ouvrés avant l'Assemblée générale.

## Vers un redéploiement de l'espace financier européen dans une optique de « meilleure régulation » ?

La création d'un marché unique pour l'industrie de la gestion d'actifs dépend principalement d'une **renovation fondamentale du cadre juridique** existant. L'AFG a ainsi participé très activement en 2006, en étroite liaison avec son association européenne, l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA), au travail mené par la Commission européenne pour progresser dans la direction d'un **véritable marché européen de la gestion** bénéficiant de larges économies d'échelle. Elle se réjouit donc que le Livre blanc, publié en novembre 2006, reprenne une partie significative de ses souhaits : facilitation de l'enregistrement des OPCVM coordonnés, réduction des obstacles à la fusion transfrontière de fonds, création d'OPCVM « maîtres-nourriciers » européens, mais reste en attente de l'instauration d'un véritable passeport pour les sociétés de gestion leur permettant de gérer les OPCVM domiciliés dans un autre État membre. Il faudra, surtout sur ce dernier point, s'assurer en 2007 que ces intentions se traduisent bien dans les faits.

Il faudra aussi **faire progresser positivement la réflexion sur les fonds aujourd'hui non coordonnés** (fonds immobiliers, gestion alternative, capital-investissement) qui devraient eux aussi, s'ils le souhaitent, pouvoir bénéficier à l'avenir d'un passeport, contrepartie d'une réglementation adaptée à leurs spécificités.

Toujours dans l'objectif de favoriser un marché européen de la gestion, l'AFG soutient pleinement l'initiative de standardisation des informations techniques des fonds entreprise par l'EFAMA avec le Fund Processing Passport. Ce passeport, en complétant l'ensemble des informations réglementaires disponibles via le prospectus, contribue à l'émergence de systèmes d'informations centralisés et homogènes qui sont les instruments indispensables à l'automatisation et à l'optimisation du **fund processing** européen et donc, in fine, à faciliter les transactions transfrontières et à abaisser les coûts pour l'ensemble des acteurs.

L'année 2007 sera aussi l'année de la **transposition de la tentaculaire directive Marchés d'instruments financiers (MIF)**. L'AFG s'est organisée, par la mobilisation de ses com-

missions concernées et la mise en place d'un groupe de coordination, pour peser sur les textes en cours d'élaboration et pour préparer ses membres aux adaptations nécessaires. Dans le cadre des diverses consultations relatives à la transposition de cette directive, l'AFG n'a pas manqué de rappeler ses priorités :

- faire valoir auprès des autorités nationales, mais aussi vis-à-vis des instances communautaires (Commission européenne et Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières - CERVM) les positions de l'industrie française de la gestion : limitation des coûts de mise en œuvre et absence de sur-régulation ; pragmatisme dans l'application et réelle prise en compte du principe de proportionnalité ; nécessité – et c'est un point essentiel – de ne pas conférer des avantages comparatifs à des produits financiers moins étroitement régulés ;

- informer ses membres sur le contenu des différents textes de transposition, à commencer par le Règlement général de l'AMF, les sensibiliser sur les enjeux et les opportunités du texte, et leur proposer sur quelques thèmes des recommandations pour appliquer au mieux la directive.

La transposition de la directive MIF sera un test essentiel pour l'engagement qu'a pris l'AMF d'inscrire, à l'avenir, son action **sous le sceau de la « meilleure régulation » et de la compétitivité de la Place de Paris**, prise de conscience bienvenue que nous avons ardemment souhaitée.

Dans sa réponse à la consultation que l'AMF a lancée sur ce sujet en 2006, comme dans ses très fréquents contacts avec elle, l'AFG a mis en avant les grands principes de ce que doit être une bonne régulation :

- préciser le contenu et les limites du concept de « protection de l'épargne » ;

- éviter toute surenchère régulatrice nationale par rapport à l'échelon européen et laisser du champ à l'autorégulation ;

- donner plus de lisibilité et de professionnalisme à l'action du régulateur (réexamen de l'existant, examen coûts-bénéfices préalable à toute mesure, clarification de la doctrine) ;

- porter une attention particulière à la mesure de l'impact de la réglementation.

L'AFG a également insisté sur le rôle des associations professionnelles dans l'élaboration en amont, de manière concertée et davantage réfléchie, du contenu de la régulation.

Mesurant bien la longueur du chemin à parcourir, notre profession est naturellement prête de son côté à s'engager dans un travail de partenariat actif avec le régulateur. Dans le cadre de la mise en œuvre du rapport Delmas-Marsalet et de la directive MIF, qui **ne devront pas se traduire par l'introduction de mesures défavorisant les produits et services de gestion**, elle travaillera notamment à l'élaboration d'un code de bonne conduite, en liaison naturellement avec les associations regroupant les distributeurs de produits d'épargne.

## La gestion en « pole position » de « l'économie de l'immatériel »

L'AFG est l'un des principaux pivots du pôle de compétitivité « Industrie financière - technologie et innovation » dont les pouvoirs publics ont annoncé la prochaine labellisation.

Notre association et ses membres s'engagent dans cette démarche car elle est un moyen de **promouvoir la gestion française d'actifs**. Elle est aussi l'occasion de mieux faire comprendre aux politiques comme au grand public le rôle et l'importance des activités financières dans l'économie nationale.

L'AFG pilote ainsi directement, avec l'aide des équipes de Paris Europlace, plusieurs des dossiers phares du pôle :

- Agrégateur de données sur l'épargne et la finance européenne : il s'agit de créer une structure, chargée d'organiser et de mettre à disposition des utilisateurs des bases de données financières actuellement dispersées au plan européen.

- Référentiel français et européen des OPCVM : l'objectif de ce projet, conduit par l'AFG et l'AFTI en liaison avec Eurogroup, est de créer un opérateur de Place pour constituer et gérer un référentiel (valeurs liquidatives, prospectus et fiches produits...) sur les OPCVM français, puis européens.

- Incubateur de croissance pour les « gazelles de la finance » : un club de réflexion se constitue afin de proposer un dispositif financier, méthodologique et fiscal, s'appuyant le plus

possible sur les outils existants, favorisant la création et le développement de sociétés de gestion à forte croissance.

■ Chaires « Économie de la régulation » et « Finance durable et investissement responsable ». La chaire « Économie de la régulation », en cours de gestation, visera à élaborer un corpus de recherche sur la régulation financière. Quant à la chaire « Finance durable et investissement responsable », conjointe entre l'Université de Toulouse et l'École Polytechnique, elle est désormais opérationnelle et placera au cœur de ses travaux de recherche et d'enseignement, la question d'une évaluation des impacts positifs attendus d'une sélection des actifs financiers qui soit fondée sur leur qualité et

sur la définition de critères extra-financiers, tels que la responsabilité environnementale et sociale des entreprises.

**Leader international, forte de plus de 500 sociétés de gestion et de sa structuration exemplaire, notre industrie gère désormais plus de 2500 Mds d'euros. Elle permet à ses clients, particuliers et institutionnels, de diversifier leurs risques et d'accéder à coûts partagés à l'innovation financière, dont elle est l'une des principales forces motrices. En faisant fructifier l'épargne, elle finance le développement de l'économie. Pôle de compétitivité mondial, l'industrie française de la gestion est prête à relever les enjeux de demain !**



Pierre Bollon  
Délégué général

Alain Leclair  
Président

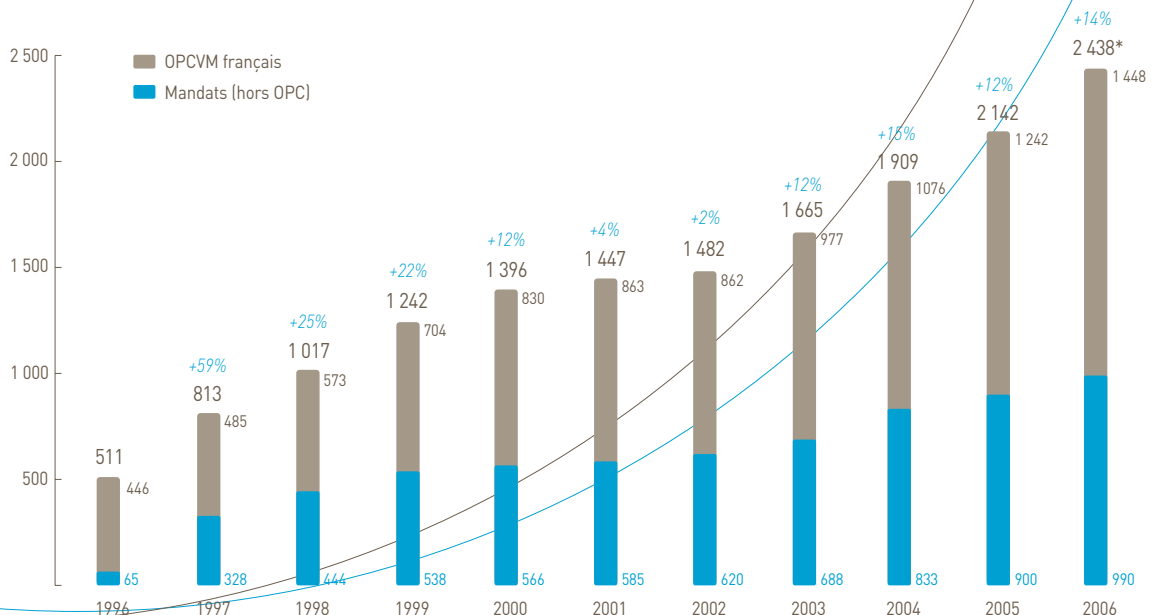


# Le marché français de la gestion financière en 2006 : Dynamisme de l'offre et vigueur de la demande des investisseurs

07  
Panorama 2006-2007

POUR L'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2006, LE MARCHÉ FRANÇAIS DE LA GESTION A PROGRESSÉ À UN TAUX DE L'ORDRE DE 14 %, APPROCHANT AINSI LES 2450 MDS D'EUROS.

Actifs gérés pour compte de tiers sur le marché français  
(en Mds d'euros)



Source : AMF/AFG

\* Estimations AFG pour décembre 2006

POUR LA QUATRIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, UN TAUX DE CROISSANCE À DEUX CHIFFRES

Mandats (hors OPCVM) : un taux de croissance estimé de + 10 %

- La délégation de la gestion des réserves des sociétés d'assurances se poursuit.
- Les réponses aux appels d'offres internationaux se développent.

**OPCVM : un taux de progression de l'ordre de + 17 %**

- L'actif net des OPCVM (FCPE compris) s'est accru de 206 Mds d'euros en 2006 pour atteindre près de 1 450 Mds d'euros.
- Les encours des OPCVM orientés actions – fonds actions, diversifiés, alternatifs –, bénéficiant de la bonne orientation des marchés et d'une forte demande des investisseurs, progressent de 25 %.
- Les OPCVM obligataires progressent, quant à eux, de 5,3 % pour atteindre 191 Mds d'euros.
- Les OPCVM monétaires font toujours preuve de dynamisme. Leur actif net a augmenté d'une quarantaine de milliards d'euros, soit un taux de croissance de 10,2 %.
- Sur l'ensemble de l'année, l'encours des FCPE a progressé à un taux de 20 % (passant de 69 Mds à 82,4 Mds d'euros, dont plus de 750 Ms pour les actifs investis dans les PERCO). Ce mouvement devrait se poursuivre après l'adoption de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié.
- Les produits de capital-investissement, FCPR, continuent de croître fortement, sur leur lancée de 2005, et dépassent désormais la barre des 20 Mds d'euros.

**Évolution des encours des différentes catégories d'OPCVM**

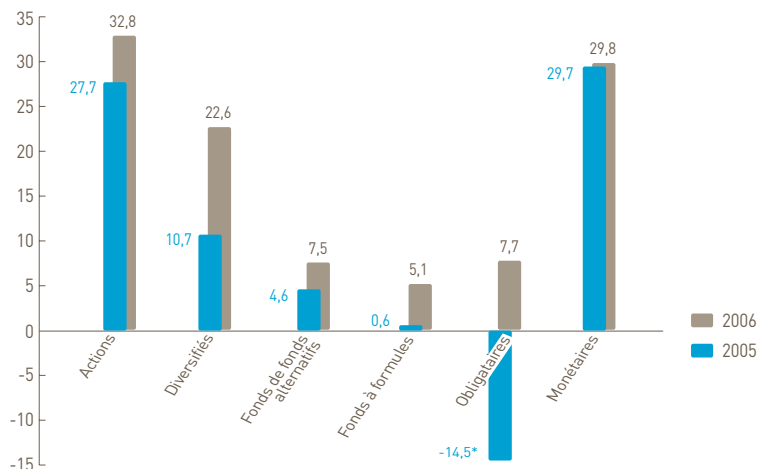
	Actif net en fin de période (en Mds d'euros)		Variation déc.05 à déc.06	
	31/12/2005	31/12/2006	En Mds d'euros	En %
Actions	256,3	332,3	76,0	29,7
Diversifiés	250,9	295,2	44,3	17,7
OPCVM de fonds alternatifs	16,3	26,5	10,2	62,6
Fonds à formule	61,1	69,6	8,5	13,9
Obligations	181,0	190,6	9,6	5,3
Monétaires	389,5	429,2	39,7	10,2
Autres*	87,3	104,9	17,6	20,2
<b>Total</b>	<b>1 242,4</b>	<b>1 448,3</b>	<b>205,9</b>	<b>16,6</b>

Source : AMF

\* FCPE, FCPR et FCIMT, estimation AFG à fin décembre 2006

**LA PROGRESSION DES OPCVM À VOCATION GÉNÉRALE EST DUE PRINCIPALEMENT À UNE COLLECTE RECORD : + 106 MDS D'EUROS EN 2006, CONTRE + 59 MDS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.**

**Hausse des souscriptions dont bénéficie l'ensemble des classes d'actifs**  
(106 Mds d'euros en 2006, contre 59 Mds en 2005)



Source : AFG à partir des données de la Banque de France

\* Cette décollecte est due à l'internalisation de la gestion du fonds obligataire d'Épistote (32 Mds d'euros).

Les souscriptions nettes ont contribué à hauteur de 56 % à l'accroissement des actifs pour l'année 2006. L'effet de marché, quant à lui, a été de l'ordre de 44 % (soit + 83 Mds d'euros).

Comme l'année précédente, les souscriptions ont bénéficié particulièrement aux fonds orientés actions (dont la collecte devrait s'établir autour des 63 Mds d'euros). Le dynamisme des fonds actions (+ 33 Mds) s'est accompagné d'une forte demande pour les fonds diversifiés (+ 23 Mds d'euros en 2006, contre + 11 Mds en 2005) bénéficiant probablement des transferts « Fourgous » dans l'assurance-vie, et de la montée en puissance des fonds de fonds alternatifs (avec une collecte nette de + 7,5 Mds et une augmentation de l'actif net de plus de 60 %).

On observe également un certain regain d'intérêt pour les fonds à formule dont la collecte nette avait été pratiquement nulle en 2005.

Quant aux fonds monétaires – qui captent près de 30 % des souscriptions nettes totales –, ils continuent de représenter un placement de trésorerie très recherché par les entreprises et les institutionnels, en dépit de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur la rémunération des comptes courants.

#### Évolution des actifs en 2006

Ventilation de la variation de l'actif net (en Mds d'euros)							
	Actions	Diversifiés	Obligations	Monétaires	À formule	Alternatifs	2006
Variation de l'actif	76,0	44,3	9,6	39,7	8,5	10,2	188,3
Effet de marché	43,2	21,7	1,9	9,9	3,4	2,7	82,8
Souscriptions nettes	32,8	22,6	7,7	29,8	5,1	7,5	105,5

Contributions relatives des souscriptions nettes et de l'effet de marché (en %)							
	57	49	20	25	40	26	44
Effet de marché	57	49	20	25	40	26	44
Souscriptions nettes	43	51	80	75	60	74	56
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : AFG

#### UNE POURSUITE VIGOUREUSE DE LA CROISSANCE AU PREMIER TRIMESTRE 2007

Au premier trimestre 2007, l'encours des OPCVM (FCPE et FCPR compris) a progressé d'environ 5 % (+ 70 Mds d'euros), et atteint désormais 1 520 Mds d'euros, avec des taux de croissance pour les OPCVM actions, diversifiés et les fonds de fonds alternatifs de, respectivement, 3,9 %, 4,5 % et 17,3 %.

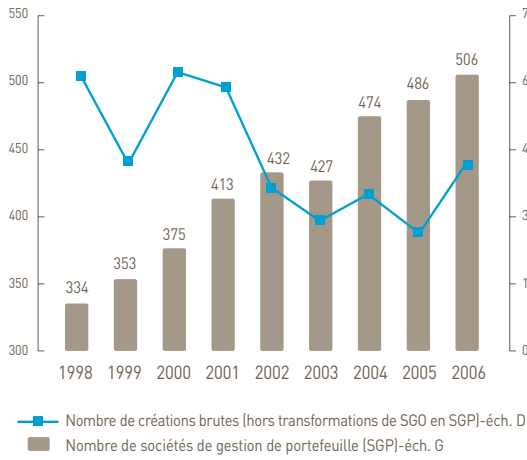
Sur la même période, la collecte est de l'ordre de 55 Mds d'euros, dont près de 30 Mds d'euros pour les OPCVM monétaires, après des ventes nettes de 20 Mds d'euros en décembre 2006. Les OPCVM actions et les diversifiés ont chacun des souscrip-

tions nettes, respectivement, de l'ordre de 6 et 9 Mds d'euros. Les OPCVM alternatifs, quant à eux, collectent plus de 3 Mds d'euros.

En plus de l'effet cyclique positif de début d'année pour les souscriptions nettes des OPCVM monétaires, on observe une certaine accélération du niveau de collecte pour les autres catégories d'OPCVM. En effet, en données annualisées, la collecte du premier trimestre des OPCVM (hors monétaires) représente 11 % de l'encours moyen, contre 9 % en 2006.

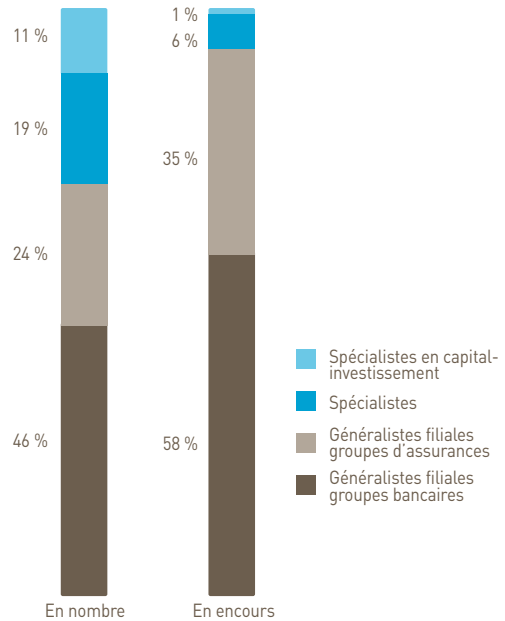
## DES SOCIÉTÉS DE GESTION PUISSANTES ET DYNAMIQUES DANS UN CONTEXTE PORTEUR...

### Dynamisme des créations de sociétés de gestion



Si la répartition des acteurs entre sociétés entrepreneuriales (sociétés dont le capital est majoritairement détenu directement ou indirectement par des personnes physiques) et filiales de groupes est, en nombre de sociétés, de l'ordre de 60 % contre 40 %, les filiales de groupes représentent 95 % des actifs sous gestion.

### Ventilation des sociétés de gestion filiales de groupes bancaires et/ou d'assurances



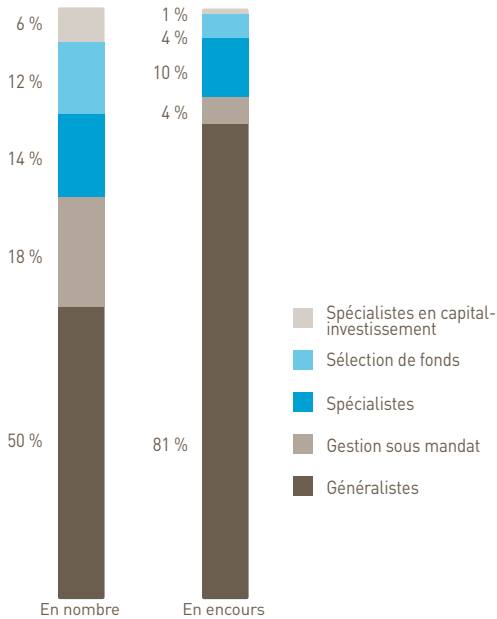
Après le fort mouvement de filialisation initié par les groupes bancaires et d'assurances qui a suivi la mise en œuvre de la loi de modernisation des activités financières (MAF) de juillet 1996, on constate depuis 2003 un nouvel élan dans le mouvement de création de sociétés de gestion de portefeuille, qui ne semble pas prêt de s'arrêter. Pour preuve, en 2006, une quarantaine de nouvelles sociétés de gestion ont été créées, et sur les quatre premiers mois de 2007 une quinzaine de sociétés de gestion ont vu le jour.

Cette évolution rapide du nombre d'acteurs (plus de 500 sociétés de gestion à fin 2006) est due en grande partie à la spécialisation des acteurs. Cela ne contredit pas la poursuite du mouvement de concentration des actifs : les dix premières sociétés de gestion gèrent aujourd'hui 63 % des actifs, alors que leur part de marché était de 55 % il y a cinq ans.

Quant à la spécialisation des acteurs, les créations de sociétés de gestion depuis 2003 sont le fait, dans les deux tiers des cas, de personnes physiques, « entrepreneuriales », l'autre tiers étant composé de sociétés « spécialisées » filiales de groupes bancaires, d'assurances et, en moindre mesure, de caisses de retraite ou de groupes de prévoyance.

Cinq groupes français figurent parmi les vingt-cinq premiers groupes de gestion au niveau mondial. Ensemble ces cinq groupes français gèrent près de 2 600 Mds d'euros, dont 40 % à travers leurs filiales à l'étranger (principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni...).

## Répartition des sociétés de gestion entrepreneuriales



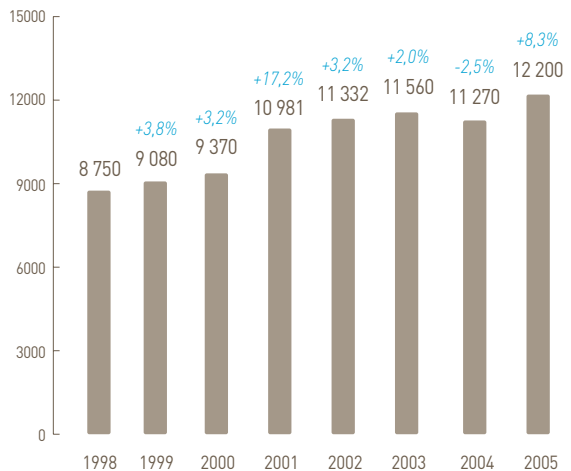
Source : AFG

Le marché français compte en effet un vaste tissu de sociétés de gestion entrepreneuriales – spécialisées notamment dans la gestion privée, la gestion alternative, la multigestion, le capital-risque... – dont les plus dynamiques connaissent ces dernières années des taux de croissance des encours gérés supérieurs à 30 %. Preuve de ce dynamisme, on constate depuis trois ans plus de soixante créations de sociétés de gestion de cette nature en France.

### ...MAIS SOUMISES À DES COÛTS CROISSANTS ISSUS DU BESOIN CONSTANT DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE SÉCURITÉ POUR LES ÉPARGNANTS

Les sociétés de gestion, dont l'activité est par nature de long terme et, de ce fait, impactée par les cycles économiques, doivent lourdement investir pour tenir leur rang dans la compétition internationale pour la conquête de nouveaux marchés. Les investissements technologiques et ceux liés aux ressources humaines sont les plus importants. Ainsi les effectifs employés dans les sociétés de gestion croissent, en moyenne annualisée depuis 2000, de 5,5 % par an. Plus de 12 000 personnes sont employées directement dans les SGP. Si l'on considère l'ensemble des activités de la gestion pour compte de tiers (distribution d'OPCVM, valorisation, conservation, fonction dépositaire, mesure de performance, comptabilité...) qui bénéficient, à des titres divers, des revenus issus de l'activité des SGP, le nombre total de personnes travaillant directement et indirectement dans le secteur devrait être de l'ordre de 45 000 personnes. Un emploi dans une société de gestion générerait ainsi quelque trois « équivalents postes de travail » dans ce que nous appelons « l'écosystème » de la gestion.

### Effectifs directement employés dans les sociétés de gestion (hors réseaux de distribution et métiers associés)



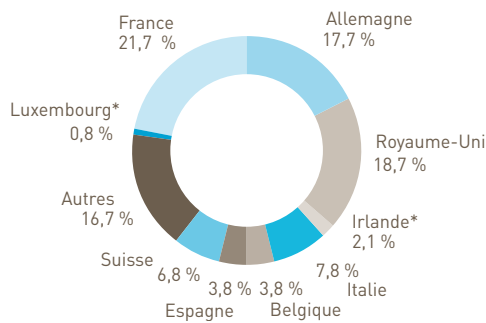
Source : AMF

## LEADERSHIP DE LA FRANCE SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

La France est en tête sur le marché européen de la gestion financière d'OPCVM, suivie par le Royaume-Uni et l'Allemagne.

En termes de domiciliation d'OPCVM, la France et le Luxembourg - « centre *off-shore* » dont les activités sont centrées sur la domiciliation et l'administration de fonds - sont leaders en Europe.

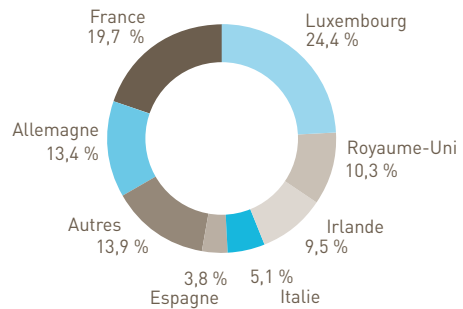
**Industrie européenne de la gestion financière de fonds d'investissement**  
7 574 Mds d'euros à fin décembre 2006



Sources : EFAMA/AFG

\* Après ventilation des actifs domiciliés au Luxembourg et en Irlande selon l'origine des promoteurs.  
- Pour le Luxembourg : estimation à partir des données CSSF.  
- Pour l'Irlande : estimation à partir des données IFIA.

**Industrie européenne de la gestion selon la domiciliation des fonds d'investissement**  
7 574 Mds d'euros à fin décembre 2006

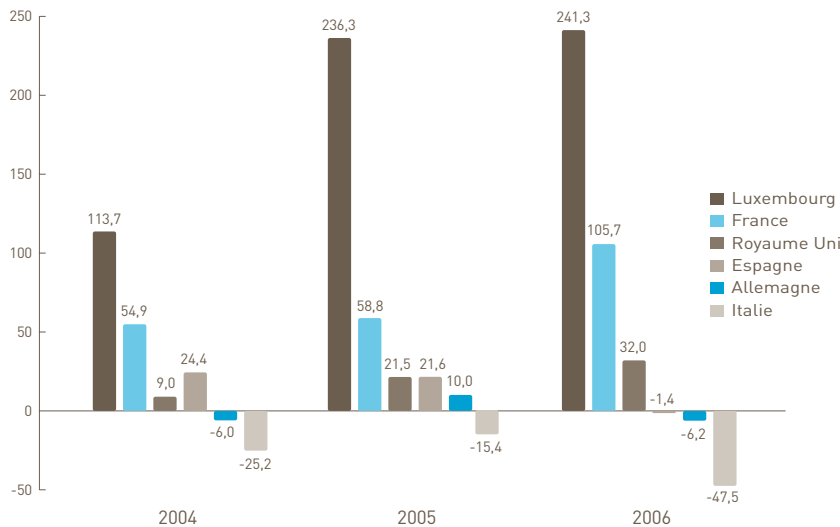


Source : EFAMA

En Europe, la collecte nette est pratiquement le fait de deux pays : la France et le Luxembourg. Ces deux pays représentent plus de 95 % des souscriptions nettes sur l'année 2006.

### Souscriptions nettes des OPCVM en Europe\*

La France et le Luxembourg collectent plus de 95 % de l'argent frais (en Mds d'euros)



Sources : EFAMA/AFG

\* Données pour l'Irlande non disponibles.

# Répondre aux besoins de la profession

L'association est organisée afin de représenter la profession, promouvoir la gestion financière, rendre aux adhérents les services les plus étendus, en matière d'information et de formation notamment.

## L'organisation de l'AFG

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, l'AFG est financée par les cotisations annuelles de ses membres, dont le montant est fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

## L'Assemblée générale

Elle se réunit au cours du premier semestre de chaque année. Comprenant tous les adhérents, elle approuve les comptes et le rapport du Conseil d'administration, dont elle désigne les membres.

## Le Conseil d'administration

Il examine les questions essentielles relatives à la vie de l'association et assure l'exécution des décisions de l'Assemblée générale.

### PRÉSIDENT

Alain LECLAIR

### VICE-PRÉSIDENTS

Paul-Henri de La PORTE du THEIL  
Jean de DEMANDOLX-DEDONS

### PRÉSIDENT D'HONNEUR

Pierre BALLEY

### ACER FINANCE

Eric PINON, titulaire  
Thomas LOUIS, suppléant

### AGF ASSET MANAGEMENT

Géraud BRAC de La PERRIERE, titulaire  
Franck BECKER, suppléant

### AVIVA GESTION D'ACTIFS

Thierry GROSLIER, titulaire  
Philippe VIBERT-GUIGUE, suppléant

### AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Dominique CARREL-BILLIARD, titulaire  
Christian RABEAU, suppléant

### BARCLAYS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Guillaume TOUZE, titulaire  
Olivier STUL, suppléant

### BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Gilles GLICENSTEIN, titulaire  
François DELOOZ, suppléant

### CCR GESTION

Hervé de BOYSSON, titulaire  
Eric BOURGUIGNON, suppléant

### CM-CIC ASSET MANAGEMENT

Gérard ROUBACH, titulaire  
William MARGOLINE, suppléant

### CPR ASSET MANAGEMENT

Pierre SIMONET, titulaire  
Jean-François GRIVEAUD, suppléant

### CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT

Paul-Henri de La PORTE du THEIL, titulaire  
Christian BOISSON, suppléant

### DWS INVESTMENTS

Fabrice BAY, titulaire  
Emmanuelle de ROUX, suppléante

### ÉTOILE GESTION SNC

Jean-Charles DELCROIX, titulaire  
Elisabeth MARCHOIT, suppléante

### FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE

Michel LACOMME, titulaire  
Nicolas FALLER, suppléant

### GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Francis AILHAUD, titulaire  
Yann de SAINT MELEUC, suppléant

### HAAS GESTION SA

Jean-Joseph HAAS, titulaire  
Pierre JOLAIN, suppléant

### HDF FINANCE

Gilles du FRETAY, titulaire  
Christian BARTHOLIN, suppléant

### HSBC INVESTMENTS FRANCE

Caroline BROUSSE, titulaire  
Didier DELEAGE, suppléant

### INVESCO ASSET MANAGEMENT

Patrick RIVIERE, titulaire  
Nicolas BOUET, suppléant

### IT ASSET MANAGEMENT

Muriel FAURE, titulaire  
Benoît FLAMANT, suppléant

### IXIS ASSET MANAGEMENT

Pascal VOISIN, titulaire  
Marie-Laure FALLER, suppléante

### J. DE DEMANDOLX GESTION SA

Jean de DEMANDOLX-DEDONS, titulaire  
Joachim de JESSE-CHARLEVAL, suppléant

### KBL FRANCE GESTION

Laurence JODOGNE, titulaire

### LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT

Jean-Luc ENGUEHARD, titulaire  
Gabriel GIRE, suppléant

### NATEXIS ASSET MANAGEMENT

Paul-Louis NETTER, suppléant

### NEULIZE OBC ASSET MANAGEMENT

William MUSSAT, titulaire  
Fabien THOMAS, suppléant

### ODDO ASSET MANAGEMENT

Jean-Philippe TASLE d'HELLIAND, titulaire  
Didier PRUVOST, suppléant

### OFI ASSET MANAGEMENT

Gérard BOURRET, titulaire  
Thierry CALLAULT, suppléant

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Alain CLOT, titulaire  
Patrice CHEROUTRE, suppléant

### STATE STREET GLOBAL ADVISORS FRANCE

Jean ECHIFFRE, titulaire  
Frédéric JAMET, suppléant

### TOCQUEVILLE FINANCE SA

Jean-Marc PALHON, titulaire  
Thierry BARBIER, suppléant

# Le Bureau du Conseil d'administration

Il veille à la coordination des travaux des commissions et groupes de travail. Il exerce auprès du Conseil d'administration un rôle d'information et de recommandation.



Alain LECLAIR  
Président de l'AFG



Paul-Henri de La PORTE du THEIL  
Vice-président de l'AFG



Jean de DEMANDOLX-DEDONS  
Vice-président de l'AFG



Christian BOISSON  
Président de la commission  
Juridique



Jean-François BOULIER  
Président de la commission  
Techniques de gestion



Vincent DELAUNAY  
Président de la commission  
Commercialisation



François DELOOZ  
Président de la commission Affaires  
internationales



Muriel FAURE  
Présidente de la commission Sociétés  
de gestion entrepreneuriales



Olivier GARNIER  
Président de la commission Épargne  
retraite



Jean-Pierre HELLEBUYCK  
Président de la commission  
Gouvernement d'entreprise



Pierre JOLAIN  
Président de la commission  
Déontologie et conformité



Paul-Louis NETTER  
Président de la commission Fiscale



Yann de SAINT MELEUC  
Président de la commission  
Infrastructure et prestataires



# Le Comité stratégique

Il élabore la stratégie de l'association et oriente les travaux du Conseil d'administration.



Président  
Alain LECLAIR



Paul-Henri de La PORTE du THEIL



Jean de DEMANDOLX-DEDONS



Francis AILHAUD



Géraud BRAC de La PERRIERE



Dominique CARREL-BILLIARD



Alain CLOT



Jean-Luc ENGUEHARD



Muriel FAURE



Gilles GLICENSTEIN



Pascal VOISIN

## L'équipe de l'AFG

Dirigée par Pierre Bollon, Délégué général, assisté de Pierre Yves Berthon (Secrétaire général), Éric Pagniez (Délégué général adjoint), Carlos Pardo (Directeur des Études économiques), Dominique Pignot (Directeur de la Communication et de la formation), Alain Pithon (Conseiller du Délégué général, secrétaire du Conseil d'administration et de son bureau) et Patrick Vlaisloir (Adjoint au Délégué général), l'équipe de l'Association comprend une trentaine de collaborateurs. Elle s'attache à rendre aux adhérents les services exclusifs les plus étendus et les mieux adaptés, afin de répondre à leurs demandes quotidiennes d'information et de faciliter l'exercice de leur métier. Elle prépare les décisions des instances de gouvernance de l'association et appuie le travail de ses commissions.

# Les commissions et groupes de travail

L'AFG rassemble ses membres à l'occasion des réunions des groupes de travail et des commissions. Au cours de ces réunions est élaborée la doctrine de la profession sur les thèmes du métier. Les commissions sont présidées par des professionnels représentant les sociétés membres de l'association. Lorsque l'actualité l'exige, des groupes de travail sont constitués pour suivre des sujets ponctuels. Ils sont, en général, rattachés aux commissions.

## Commission Administration de Fonds

Philippe Legrand, RBC Dexia Investor Services  
France – Président  
Annick Montel, AFG – Rapporteur

## Commission des Affaires Internationales

François Delooz, BNP Paribas Asset Management – Président  
Stéphane Janin et Catherine Jasserand, AFG – Rapporteurs

## Commission Capital Investissement

Christophe Bavière, AGF Private Equity – Président  
Ephraïm Marquer et Clarisse Arnould, AFG – Rapporteurs

## Commission de la Commercialisation

Vincent Delaunay, CM-CIC Asset Management – Président  
Patrick Vlaisloir et Katia Chauprade, AFG – Rapporteurs

## Commission Communication

Jean-Marc Vallas, Société Générale Asset Management – Président  
Dominique Pignot et Servane Pfister, AFG – Rapporteurs

## Commission Déontologie et Conformité

Pierre Jolain, Haas Gestion – Président  
Patrick Vlaisloir et Valentine Bonnet, AFG – Rapporteurs

## Commission Économique

Anton Brender, Dexia Asset Management – Président  
Carlos Pardo et Thomas Valli, AFG – Rapporteurs

## Commission Épargne Retraite

Olivier Garnier, Société Générale Asset Management – Président  
Ephraïm Marquer et Clarisse Arnould, AFG – Rapporteurs

## Commission Fiscale

Paul-Louis Netter, Banque Privée Saint-Dominique – Président  
Annick Montel, AFG – Rapporteur

## Commission de la Gestion Financière de l'Épargne Salariale

Pierre Schereck, Crédit Agricole Asset Management – Président  
Ephraïm Marquer et Clarisse Arnould, AFG – Rapporteurs

## Commission de la Gestion Privée

Guillaume Dard, Montpensier Finance – Président  
Patrick Vlaisloir et Katia Chauprade, AFG – Rapporteurs

## Commission du Gouvernement d'Entreprise

Jean-Pierre Hellebuyck, AXA Investment Managers Paris – Président  
Patrick Vlaisloir et Valentine Bonnet, AFG – Rapporteurs

## Commission Infrastructure et Prestataires

Yann de Saint Meleuc, Groupama Asset Management – Président  
Pierre Yves Berthon, AFG – Rapporteur

## Commission Investissement Socialement Responsable

Thierry Dehevels, AGF Asset Management – Président  
Carlos Pardo et Thomas Valli, AFG – Rapporteurs

## Commission Juridique

Christian Boisson, Crédit Agricole Asset Management – Président  
Jérôme Abisset, AFG – Rapporteur

## Commission « OPCI »

Pierre Vaquier, Axa REIM France – Président  
Jérôme Abisset, AFG – Rapporteur

## Commission Plénière de l'Épargne Salariale

Pierre Schereck, Crédit Agricole Asset Management – Président  
Ephraïm Marquer et Clarisse Arnould, AFG – Rapporteurs

## Commission des Sociétés de Gestion Entrepreneuriales

Muriel Faure, IT Asset Management – Présidente  
Patrick Vlaisloir et Katia Chauprade, AFG – Rapporteurs

## Commission Techniques de Gestion

Jean-François Boulter, Crédit Agricole Asset Management – Président  
Éric Pagniez et Bertrand Gibeau, AFG – Rapporteurs

## Commission de la Tenue de Compte en Epargne Salariale

Patrick Lamy, BNP ERE – Président  
Ephraïm Marquer et Clarisse Arnould, AFG – Rapporteurs

**Comité pédagogique pour la formation professionnelle**  
Dominique Pignot, AFG et Francesca Poddine, AFG-ASFFI Formation – Rapporteurs

**Observatoire de la présentation et de l'utilisation des performances et classements des fonds d'investissement**

Marcel Nicolai, Rothschild et Cie Gestion – Président  
Bertrand Gibeau, AFG – Rapporteur

## Les services aux adhérents

L'AFG place au cœur de sa mission les services aux adhérents. Ces derniers reposent sur deux piliers : l'information et la formation. Les adhérents peuvent participer aux commissions et groupes de travail de l'association et bénéficient d'un service de renseignements téléphoniques. L'AFG a également développé l'organisation de conférences ciblées (le « Point sur ») sur un point d'actualité afin de donner aux adhérents la dernière information disponible sur le sujet. Outre cet outil d'information, l'AFG s'efforce par le biais de son site Internet de fournir une veille la plus complète possible sur l'actualité de la profession. Enfin, l'AFG propose un programme de formation en gestion d'actifs (le « PRAM ») afin de permettre aux professionnels de parfaire leur formation sur des sujets divers.

### Les séminaires et conférences

L'AFG-ASFFI Formation a organisé en 2006 des sessions de formation consacrées à des thèmes précis :

- « Blanchiment : prévention et contrôle »
- « La pratique du capital-investissement »

D'autres formations courtes sont programmées pour 2007 notamment sur la mise en application du nouveau règlement général de l'AMF relatif au « contrôle » et la mise en application de « la directive MIF ».

Organisés par l'AFG pour les adhérents de l'association, les « Point sur » sont des réunions d'information qui rassemblent autour d'un thème de l'actualité acteurs et spécialistes de la question.

### Le site Internet au service des adhérents

#### La lettre Gestion e-info

Depuis 1999, Gestion info, lettre d'information bimestrielle, présente sous une forme synthétique l'actualité sur le métier et l'association.

Depuis octobre 2006, cette lettre est distribuée sous format électronique. Plus pratique, un sommaire interactif donne au lecteur une vision globale de l'actualité de la gestion et lui permet d'avoir accès à des articles plus complets sur les sujets évoqués.

#### Une rubrique du site Internet dédiée à la MIF

L'AFG a mis en ligne, dans la partie réservée aux adhérents de son site, une nouvelle rubrique dédiée à la directive MIF. Les adhérents y trouvent l'ensemble de la réglementation, des consultations, des textes et documents de travail réalisés par l'AFG, ainsi qu'une boîte de messagerie spéciale MIF, [mifcom@afg.asso.fr](mailto:mifcom@afg.asso.fr), sur laquelle les commentaires peuvent être adressés.

#### L'actualité réglementaire

En 2006, le centre de documentation a mis à disposition des adhérents, en réponse aux obligations de veille réglementaire imparties

aux RCCI, un document bimestriel « Actualité réglementaire » disponible sur le site et rassemblant les références législatives, fiscales, comptables, les communications de l'AMF et la jurisprudence. En raison du succès de cet outil de travail, une base de données bibliographique des références des textes réglementaires applicables à la gestion sera mise en ligne sur le site Internet de l'AFG.

### DES ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SGE

Dans le but d'améliorer les services aux adhérents, la commission Sociétés de gestion entrepreneuriales de l'AFG a lancé en 2006 une consultation de ses membres afin d'estimer leur degré de satisfaction par rapport aux services proposés par l'AFG.

Si le travail de l'équipe de l'association se trouve ainsi reconnu dans sa quantité et dans sa qualité, elle n'en tire pas, au contraire, la conclusion que rien ne doit être fait. Trois mesures clés ont d'ailleurs d'ores et déjà été mises en œuvre : la création d'un pôle spécifique « vie des adhérents » au sein de l'AFG ; un nouveau renforcement de l'action de la commission Sociétés de gestion entrepreneuriales et une nouvelle organisation de l'Assemblée générale visant à la rendre moins « formelle » et plus « participative » en la faisant suivre d'ateliers de travail, réservés aux membres, portant sur des sujets concrets.

### La formation

Le programme « Asset Management » PRAM, mis en place par l'AFG en 2001, a fêté sa septième année d'existence avec le lancement, en mars 2007, de sa dernière édition.

Cette formation est destinée à des professionnels de niveaux, origines et connaissances très diverses : gérants juniors, assistants de gestion, *middle office*, comptabilité des portefeuilles, gestion administrative et juridique, création de produits, *reporting* client, commerciaux... Ses objectifs sont de permettre aux étudiants de se perfectionner dans le métier par un approfondissement et une actualisation des connaissances ou d'élargir leurs compétences en vue d'accéder à de nouvelles fonctions.

Le programme compte une trentaine de journées de formation réparties en **six modules** :

- L'économie du métier : l'industrie, les acteurs, la réglementation
- La gestion financière
- La commercialisation
- L'administration de fonds et la comptabilité
- Le post marché
- Les risques et les contrôles

Le PRAM, [version Diplôme](#), permet d'obtenir une certification .

Le PRAM, [version Module](#), permet à l'étudiant de se servir « à la carte » lorsqu' il a une connaissance ponctuelle à approfondir.

### L'AFG ET LE CFPB METTENT EN PLACE UN DIPLOME D'EXPERT EN ADMINISTRATION DE FONDS

L'AFG et le CFPB ont élaboré un diplôme de niveau Bac + 5 destiné à former des experts en administration de fonds. Ce diplôme couvre les cinq métiers de l'administration de fonds : *transfert agent*, référentiel « valeurs », *middle office*, valorisateur et *reporting* réglementaire.

Quatre catégories d'intervenants animeront les cours : des représentants du régulateur et d'associations professionnelles, des commissaires aux comptes, des professionnels de marché, de la valorisation OPCVM et du contrôle des conformités et des consultants du CFPB.

### L'ANNUAIRE DE LA GESTION FINANCIÈRE

Véritable outil de travail des professionnels de la finance, mais aussi de tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au placement de l'épargne et à ses acteurs, l'Annuaire de la gestion financière répertorie les sociétés de gestion de portefeuille adhérentes de l'association, en précisant pour chacune d'elles le type de clientèle visée, les techniques de gestion utilisées, l'actionnariat, l'effectif de la société, les équipes ainsi que les encours gérés. Un index précise les OPCVM gérés par chaque société de gestion, le montant des actifs et leurs types de gestion. Toutes les personnes figurant dans l'annuaire sont aussi répertoriées dans un index. Les teneurs de compte-conservateurs de parts d'épargne salariale adhérents à l'AFG sont également présents dans cet annuaire. Pour commander cet ouvrage, consultez la rubrique « Librairie » de notre site Internet.

## Faire connaître la gestion

L'Association a poursuivi son action de promotion et de communication à l'égard des représentants du monde économique, de l'ensemble des médias, des autorités de Place et des parlementaires. Elle s'est efforcée tout au long de l'année de mettre à profit les principales manifestations et conférences de Place pour promouvoir l'image de la gestion (Forum de la gestion institutionnelle, Salon Patrimonia, Journées Paris-Europlace, Tremplin-Entreprise organisé par le Sénat et l'Essec...). Elle a également pris part à des opérations destinées à des publics plus larges, tel le « Job market », forum des métiers s'adressant aux étudiants. Elle a remis le « prix de la gestion financière » dans le cadre des prix du meilleur mémoire financier organisés par le Centre des professions financières. Enfin elle a apporté son concours à la rédaction d'un numéro de la Revue d'économie financière entièrement consacré à l'investissement socialement responsable.

# Les grandes étapes de l'industrie de la gestion financière

Depuis plus de 45 ans, l'AFG participe activement à toutes les étapes marquant le développement de l'industrie française de la gestion financière.

## 10 juillet 1961

Création de l'Association des sociétés françaises d'investissement (ASFI), devenue le 6 novembre 1969 l'ASFFI, l'Association des sociétés et fonds français d'investissement, à l'origine de l'AFG.

## 20 septembre 1963

Décret autorisant la création des SICAV.

## 17 août 1967

Création de la « participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises » et des PEE, ainsi que des FCPE.

## 30 avril 1974

L'ASFFI est membre fondateur de la FEFSL, devenue EFAMA en mars 2005.

## 1<sup>er</sup> janvier et 13 juillet 1979

Lois relatives aux SICAV et FCP.

## 23 décembre 1988

Loi n°88-1201 sur les OPCVM et les Fonds communs de créances transposant dans le droit français la directive OPCVM 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985.

## 13 décembre 1990

Adoption par l'ASFFI du premier règlement de déontologie des OPCVM.

## 23 mars 1995

L'ASFFI s'ouvre à l'ensemble des entreprises de gestion d'actifs financiers pour compte de tiers et devient « Association française des fonds et sociétés d'investissement et de gestion d'actifs financiers ».

## 2 juillet 1996

Loi n°96-597 de « modernisation des activités financières » reconnaissant la gestion comme un métier à part entière.

## 16 janvier 1997

L'Association française des sociétés de gestion de portefeuille (AFSGP), créée en

1991, rejoint l'ASFFI afin de donner naissance à l'Association française de la gestion financière « AFG-ASFFI ».

## 3 avril 1997

Adoption du code de déontologie de la gestion individualisée sous mandat et révision du code de déontologie des OPCVM.

## 3 avril 1998

Parution des plans comptables des SICAV et des FCP.

## 30 juin 1998

Publication des recommandations sur le gouvernement d'entreprise, dites « recommandations Hellebuyck ».

## 2 juillet 1998

Loi n°98-546 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et ouvrant la voie à la création des OPCVM à compartiments, OPCVM bénéficiant d'une procédure allégées et OPCVM maîtres et nourriciers.

## 16 septembre 1998

Adoption du Code de bonne conduite relatif à la présentation des performances et des classements d'OPCVM.

## Mars 1999

Gouvernement d'entreprise : mise en place du programme de veille sur les sociétés du CAC 40 afin de faciliter le vote des gérants. Instauration d'un Observatoire de la présentation et de l'utilisation des performances et des classements des fonds d'investissement.

## 24 juin 1999

Adoption du règlement de déontologie des FCPE.

## 25 juin 1999

Loi n°99-532 relative à l'épargne et à la sécurité financière.

## 19 février 2001

Loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

## 1<sup>er</sup> mars 2001

Ouverture du PRAM - Programme « Asset Management », cycle de formation continue mis en place par l'AFG-ASFFI.

## Avril 2001

Extension du programme de veille de gouvernement d'entreprise aux sociétés du SBF 120 et publication des recommandations de l'AFG-ASFFI sur son site Internet.

## 15 mai 2001

Loi n°2001-420 relative aux nouvelles régulations économiques.

## 11 juin 2001

Publication par l'AFG-ASFFI et l'AFIC du code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital-investissement, de leurs dirigeants et des membres de leur personnel.

## 21 janvier 2002

Modification de la directive 85/611/CEE par les directives 2001/107/CE et 2001/108/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 janvier 2002.

## 20 mars 2003

L'AFG-ASFFI est membre fondateur de l'Institut Europlace de Finance.

## 4 avril 2003

L'AFG-ASFFI adopte comme nouvelle dénomination « l'AFG-Association française de la gestion financière ».

## 1<sup>er</sup> août 2003

Loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative à la sécurité financière instituant l'AMF, réformant l'exercice des droits de vote, fixant des mesures relatives aux OPCVM

(en application de la directive 2001/108/CE) et créant le statut de CIF.

Loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique fixant les règles juridiques et fiscales applicables aux FIP.

#### 21 août 2003

Loi n°2003-775 portant réforme des retraites créant notamment le PERCO et le PERP.

#### 21 novembre 2003

Parution des décrets n°2003-1103 et n°2003-1104 du 21 novembre 2003 (en application des directives 2001/107/CE et 2001/108/CE) actualisant la réglementation en fonction de l'innovation financière, notamment en matière d'OPCVM ARIA et d'OPCVM de fonds alternatifs.

#### Février 2004

Les Teneurs de compte-conservateurs (TCC) d'épargne salariale qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont obligatoirement des entités distinctes des sociétés de gestion, peuvent désormais adhérer à l'AFG.

#### 21 avril 2004

Directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (dite « MIF ») et modifiant notamment la directive 85/611/CEE.

#### 9 novembre 2004

Publication par l'AFG et l'AFTI des conclusions d'une étude conduite par Eurogroup qui aboutit à vingt propositions visant à améliorer les conditions de distribution et de circulation des OPCVM en France et en Europe.

#### 24 novembre 2004

Homologation du Règlement général de l'AMF (livres II à VI) par arrêté du 12 novembre 2004.

#### 8 février 2005

Présentation par l'AFG, la SFAF et le CFA Institute de la première mise à jour des normes GIPS, donnant ainsi naissance à une norme mondiale unique de présentation des performances.

#### 4 avril 2005

Révision du code de bonne conduite de l'Observatoire de la présentation des

performances et des classements des fonds d'investissement (dix règles s'imposant aux professionnels et dix recommandations à l'adresse des médias et des agences de mesure des performances).

#### 2 juin 2005

Présentation par l'AFG et le FIR de la version française du code de transparence pour les fonds ISR grand public. L'AFG recommande à ses membres de s'en inspirer.

#### 13 juillet 2005

Parution du rapport « Pour un nouvel essor de l'analyse financière indépendante » élaboré par le groupe de travail de l'AMF présidé par Jean de Demandolx-Dedons.

#### 26 juillet 2005

Publication de la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie (dite « loi Breton ») assouplissant notamment le régime fiscal des FCPR et FCPI.

#### 13 octobre 2005

Parution de l'ordonnance n°2005-1278 du 13 octobre 2005 définissant le régime juridique des OPCV.

#### 21 novembre 2005

Publication du rapport relatif à la commercialisation des produits financiers, coordonné par Jacques Delmas-Marsalet.

#### 21 février 2006

Publication de l'instruction AMF n°2006-02 du 24 janvier 2006 relative aux sociétés de gestion de portefeuille et aux prestataires de services d'investissement habilités à exercer une activité de gestion de portefeuille.

#### 31 mai 2006

« Pour une meilleure régulation » : l'AMF consulte sur son bilan et sur les axes de progrès envisageables.

#### 4 juillet 2006

Suite à la publication du Livre vert sur les fonds d'investissement en juillet 2005, la Commission européenne publie les rapports sectoriels qui portent sur l'efficacité du marché des fonds d'investissement, les fonds « spéculatifs » et les fonds de capital-investissement.

#### 6 juillet 2006

Décret n°2006-810 du 6 juillet 2006 rela-

tif à l'éligibilité au PEA des OPCVM européens coordonnés établis hors de France.

#### 17 juillet 2006

L'AFEI et l'AFG, au terme d'une réflexion lancée en novembre 2005, établissent une Charte professionnelle de bonnes pratiques fixant le cadre de rémunération par les sociétés de gestion des services fournis par les intermédiaires de marché.

#### 15 novembre 2006

Livre blanc de la Commission sur l'amélioration du cadre régissant le marché unique des fonds d'investissement.

#### 6 décembre 2006

Décret n°2006-1542 du 6 décembre 2006 relatif aux règles de composition et de fonctionnement des organismes de placement collectif immobilier (OPCI), aux règles financières applicables aux OPCVM et aux placements réglementés des sociétés d'assurances.

#### 23 décembre 2006

Décret n°2006-1726 relatif aux règles d'éligibilité à l'actif des OPCVM : extension de l'éligibilité des titres négociés sur Alternext.

#### 30 décembre 2006

Loi n°2006-1770 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social.

#### 16 janvier 2007

Lancement à l'initiative de l'AFG de la chaire « Finance durable et investissement responsable ».

#### 28 février 2007

Actualisation des recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'AFG.

#### 19 mars 2007

La Directive 2007/16/CE de la Commission du 19 mars 2007 portant application de la directive 85/611/CEE et concernant certains OPCVM, en particulier la clarification de certaines définitions.

#### 12 avril 2007

Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, qui transpose la directive MIF dans le Code monétaire et financier.



31, rue de Miromesnil  
75008 Paris  
Téléphone : 01 44 94 94 00  
Télécopie : 01 42 65 16 31  
[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)